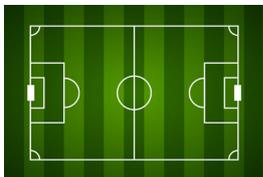


Règles Sanitaires janvier 2022



Dans toute enceinte sportive
(de plein air ou en salle - PA et ERP X)

A cette heure et ce jusqu'au 24 janvier :

Obligations :

- Du **port du masque** sauf dans le cadre de l'encadrement d'une équipe ou d'une pratique sportive effective et ce dès l'âge de 6 ans



- Pour **tous les accompagnateurs** (éducateurs, accompagnateurs, parents...) d'adopter une **position assise**.



Interdiction :

- De toute consommation de produits de bouche même assis au sein des espaces sportifs (buvettes, tribunes...)



En attente du vote de la Loi renforçant les outils de la crise sanitaire (applicable au mieux à partir du 15 janvier 2022) :

- Transformation du PASS sanitaire tel qu'en vigueur aujourd'hui en un PASS vaccinal (mesures dérogatoires attendues pour les 12 à 15 ans)

Déclinaisons possibles actuelles du PASS sanitaire

#1

Un schéma vaccinal **complet** (2ème ou 3ème dose en fonction du calendrier du processus engagé)



#2

Un test PCR ou antigénique de **moins de 24h** (d'heure à heure)



#3

Un certificat de rétablissement de la covid-19 ou un test PCR **positif** de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.



Le QR code est le seul document administratif susceptible de justifier la détention d'un PASS sanitaire valide (à télécharger via sms ou mail reçu du SI-DEP pour test PCR)